

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE ASSE BLEONE

SEANCE DU 5 MARS 2026
DELIBERATION n°06-2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mars, à 17 heures 30, le Comité Syndical régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Gilles PAUL.

Date de la convocation : 24 février 2026

OBJET :

Création d'un emploi permanent de « Directeur.rice et chargé.e de missions »

(AFFAIRE PRESENTANT UN INTERET COMMUN A TOUS LES MEMBRES)

Nombre de membres en exercice :	68 (94 voix)
Nombre de délégués votants présents :	42 (61 voix)
Nombre de délégués avec 1 voix délibérative :	23 (dont 0 pouvoir) Soit 23 voix délibératives
Nombre de délégués avec 2 voix délibératives :	19 (dont 0 pouvoir) Soit 38 voix délibératives
Nombre de délégués avec 3 voix délibératives :	00 (dont 0 pouvoir) Soit 0 voix délibérative

Représentants des Communes :

Titulaires :

BARDET Michel	GARNIER Bernard
BLANC Michel	GUES Yves
CLER Michel	JAUFFRET René
CALAMUSO Michel	LABOURASSE Serge
CAZERES Benoit	LEBRE Fabien
DURAND Thierry	MONTAGARD Pascal
FABRE Jean-Claude	ROUX Vincent

Suppléants à voix délibérative :

BARDIN Chantal	LAURENT Patrick
COCHET Brigitte	PONS Marc
GRAILLON Joël	ZANARTU HAYER Italo

Suppléants :

BERIO Martine	PAUL Gilles
ESTIENNE Claude	

Absents excusés :

CHAILLAN Hugues	LACROIX Xavier
IAVARONE Gérard	MANENT Michel
KISTON Frédéric	MISTRAL Louis
GASSER Daniel	NEBES Sandrine

Représentants du Conseil Départemental :**Titulaire :**

BONDIL Marc

Absent excusé :

CHAILLAN Hugues

Représentants de PAA :**Titulaires :**

ACCIAI Bruno	ESTIENNE Claude
AUDRAN Michel	FIAERT Claude
BASSET Françoise	PAUL Gilles
BLANC Michel	TOUSSAINT Carole
CAZERES Benoit	

Suppléants à voix délibérative :

BAILLE Denis	ZANARTU HAYER Italo
SAGNIEZ Simone	

Suppléants :

ARENA Antoine	DENEUVE Jérôme
BOYER Christian	VANNI Nathalie

Absents excusés :

AUZET Guy	ISOARD Christian
DECROIX Hugo	MAGAUD Marie-José
GONCALVES Gilles	MANENT Michel

Représentant de DLVAgglo :**Titulaires :**

GOUIN Benoit

Absents excusés :

ESPITALIER Jacques

Représentants de la CCAPV :**Titulaires :**

COLLOMP Gérard	MAZZOLI Jean
----------------	--------------

Absent excusé :

COULLET Alain

Vu le code général de la fonction publique, notamment son

Le Président du Syndicat Mixte Asse Bléone informe l'assemblée de la décision de la directrice actuelle de quitter ses fonctions dans les mois.

Il est donc nécessaire de procéder à son remplacement en considérant un tuilage de 1 à 2 mois.

Aussi, il est proposé de créant un second poste de direction étant entendu que l'emploi aujourd'hui occupé par la directrice sera supprimé après son départ de la collectivité.

Le Président propose donc la création, à compter du 1er novembre 2026, d'un emploi permanent de « Directeur.rice et chargé.e de missions » dans les grades d'Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

⊗ **Missions principales :**

• **Direction de la structure :**

- Participer, en lien l'équipe politique, à la définition, la planification et la mise en œuvre des orientations stratégiques et des projets de la collectivité
- Manager les équipes administrative et technique
- Représenter la structure sur le plan institutionnel
- Être l'interlocuteur des collectivités du territoire et des partenaires institutionnels
- Elaborer, en concertation avec les EPCI, les programmes d'actions pluriannuels et annuels relevant des missions déléguées et/ou transférées au Syndicat dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI
- Coordonner et suivre l'équipe technique afin d'assurer la cohérence des actions mises en œuvre avec les orientations stratégiques décidées par l'équipe politique.
- Superviser les marchés publics, les procédures d'achat, les subventions ainsi que les montages administratifs et financiers des projets
- En lien avec la gestionnaire administrative et comptable : gestion des réunions d'exécutifs, gestion des conventions, gestion des évolutions statutaires, suivi des carrières des agents, élaboration et mise en œuvre du budget, ...
- Veille réglementaire et prospective
- Contact privilégié en cas de gestion de crise sur le territoire

• **Chargé.e de missions :**

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du Contrat Eau et Climat du bassin versant de la Bléone
- Assurer la mise en œuvre et le suivi du PTGE du bassin versant de l'Asse
- Assurer la mise en œuvre des projets de restauration des continuités écologiques (études et travaux)

- Appuyer les techniciens de rivières dans la gestion des marchés de gestion des boisements rivulaires et des lits
- Assurer, en lien avec les techniciens et les chargées de mission, le suivi des chantiers portés par le Syndicat
- Rédaction de dossiers réglementaires
- Appui technique et réglementaire auprès des collectivités adhérentes du syndicat

☒ **Missions accessoires :**

- Participation aux chantiers de pêche électriques de sauvetage et d'inventaire
- Participation aux prospections naturalistes (apron, écrevisses, ...)
- Suivi de l'animation du site NATURA 2000 de l'Asse

Le Président propose également la modification du tableau des emplois (voir annexe).

Il indique que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu de la nature des fonctions très spécialisées.

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

Il propose que l'agent devra donc justifier d'un niveau bac + 5 ans et d'un minimum de 5 ans d'expérience sur des postes similaires et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Il indique que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Il précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de la création la création, à compter du 1er novembre 2026, d'un emploi permanent de « Directeur.rice et chargé.e de missions » dans les grades d'Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet pour exercer les missions et fonctions citées ci-dessus.

DECIDE, en conséquence, de la modification du tableau des emplois, à compter du 1er novembre 2026, tel que porté en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à engager des démarches nécessaires au recrutement d'un agent sur l'emploi à compter du 1er novembre 2026.

DIT que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire mais qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans compte tenu des besoins du service.

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2026.

MANDATE Monsieur le Président de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à DIGNE LES BAINS,
Les jours, mois et an que dessus,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Gilles PAUL



I. EMPLOIS PERMANENTS

A – Filière administrative

SERVICE D'AFFECTION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° DELIBERATION ET DATE CREATION OU MODIFICATION	DHT	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Secrétariat général	Gestionnaire administratif comptable et	Adjoint administratif, Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe	Délibération n° 13-2025 en date du 03 avril 2025 du SMAB (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2 - Rémunération : au maximum l'IM correspond aux grades correspondants - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade de rédacteurs principal de 1ère classe

B – Filière technique

SERVICE D'AFFECTION	LIBELLE DES EMPLOIS	GRADES CORRESPONDANTS	N° DELIBERATION ET DATE CREATION OU MODIFICATION	DHT	POSSIBILITE DE POURVOIR par un contractuel Art. 3-3
Secrétariat général	Direction/Chargé de mission « Bléone »	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n° 20-2008 en date du 25 avril 2008 du SMAB (création emploi)	35h	Non

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 004-250400611-20260305-DELIB_CS_06_26-DE



Secrétariat général	Directeur.rice et chargé.e de missions	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n°10-2026 en date du 05 mars 2026 du SMAB (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade d'ingénieur hors classe - Niveau exigé : Bac + 5 et minimum de 5 ans d'expérience sur des postes similaires
Services Techniques	Chargé(e) de mission « Hydraulique/hydr omorphologie »	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n° 101-2018 en date du 26 novembre 2018 du SMAB (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade d'ingénieur hors classe - Niveau exigé : Bac + 5 ou expérience équivalente
Services Techniques	Chargé(e) de mission « Asse, Natura 2000 et zones humides »	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n°20-2024 en date du 05 mars 2024 du Syndicat Mixte Asse Bléone (création emploi)	31h30	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade d'ingénieur hors classe - Niveau exigé : Bac + 5 ou expérience équivalente
Services Techniques	Technicien de Rivière « Bléone »	Technicien, Technicien principal 2nd classe, Technicien principal 1ère classe	Délibération n° 42-2015 en date du 05 mai 2015 du SMAB (création emploi)	35h	Oui - Motif un recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade de technicien principal 1ère classe - Niveau exigé : Bac + 2 ou expérience équivalente

Services Techniques	Technicien de Rivière « Asse »	Technicien, Technicien principal 2nd classe, Technicien principal 1ère classe	Délibération en date du 10 avril 2018 du SMDBA (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade de technicien principal 1ère classe - Niveau exigé : Bac + 2 ou expérience équivalente
Services Techniques	Chargé(e) de mission « ressource en eau, zones humides et espèces exotiques envahissantes »	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n°20-2024 en date du 05 mars 2024 du Syndicat Mixte Asse Bléone (création emploi)	35h	Oui - Motif du recrutement contractuel : Art. 3-3 2° - Rémunération : au maximum l'IM correspond au grade d'ingénieur hors classe Niveau exigé : Bac + 5 ou expérience équivalente

II. EMPLOIS NON PERMANENTS

B – Filière technique

SERVICE D'AFFECTATION	LIBELLE DES EMPLOIS	FONDEMENT JURIDIQUE	GRADES CORRESPONDANTS	N° DELIBERATION ET DATE CREATION OU MODIFICATION	DHT
Services Techniques	Chargé(e) de mission « Hydraulique »	Contrat de projet en application des articles L.332-24, 332-25 et 332-26 du code général de la fonction publique	Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Délibération n° 30-2025 en date du 11 décembre 2025 (création emploi)	35h

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le

ID : 004-250400611-20260305-DELIB_CS_06_26-DE

